

D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION DES RISQUES MAJEURS



MAIRIE DE SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE

32 avenue de la République
33820 Saint-Ciers-sur-Gironde

Tel: 05. 57. 32. 60. 45

Fax: 05. 57. 32. 70. 57

Courriel: mairie@saint-ciers-sur-gironde.fr

Site : www.saint-ciers-sur-gironde.com

La prévention commence par l'information



L'anticipation est une bonne manière de se protéger

Le DICRIM (Document d'Information sur les Risques Majeurs) regroupe toutes les informations utiles pour vous permettre de connaître la conduite à tenir en cas de risque majeur

Il est important de respecter les consignes de sécurité personnelle pour permettre aux services de l'Etat et aux Collectivités d'activer leur organisation pour une mobilisation efficace afin de préserver et protéger la population, mais aussi de motiver les actes de solidarité par tous les moyens pour permettre une reconstruction rapide de nos habitudes de vie.

**Consultez ce document sans modération.
Le maire et l'équipe municipale**

SOMMAIRE

N° de téléphone	Page 4
Risques Majeurs	Page 5
Risque Nucléaire	Page 6 -7
Risque transport de matières dangereuses	Page 8 - 9
Risque inondation	Page 10-11
Risques météorologiques	Page 12-13-14
Risque mouvement de terrain	Page 15
Conseils	Page 16-17
Lieux de repli	Page 18

N° de téléphone

Que dire aux secours?

- Votre nom
- Votre numéro de téléphone
- L'adresse du lieu de l'événement ou de l'accident
- Le nombre de victimes et leur état
- Avant de raccrocher assurez vous d'avoir donné tous les renseignements nécessaires, demandez si vous pouvez raccrocher.

NUMEROS D'URGENCE

Pompiers	18 ou 112
Police Secours	17
SAMU	15
Mairie	05. 57. 32. 60. 45
Urgence EDF	810. 333. 0333
France Télécom	1014
SAUR	05. 53. 49. 77. 00
Météo France	0892. 680. 233
Hôpital de Blaye	05. 57. 33. 40. 00

RISQUES MAJEURS

RISQUES MAJEURS : SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?

Un risque majeur est la confrontation d'un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux. Par sa gravité ou son étendue il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une forte mobilisation des personnes ainsi que la mise en place de moyens exceptionnels.

A Saint-Ciers –sur-Gironde nous sommes exposés aux:

Risques naturels : météorologiques (inondation, tempête, canicule, grand froid, verglas, neige...) mouvements de terrain (effondrement, gonflement d'argile)

Risques technologiques : comportant ceux liés aux **industries** et **transport de matières dangereuses** par voie routière et **nucléaire** notamment liés à la proximité de la Centrale Nucléaire du Blayais.

Le déclenchement d'une alerte est de la compétence de l'Etat et des municipalités. Selon la nature du danger et de son ampleur, l'alerte peut être diffusée :

Par la police municipale à l'aide d'un **mégaphone**



RISQUE NUCLEAIRE

Le risque nucléaire existe

L'accident nucléaire entraîne un risque de propagation de substances radioactives dans l'atmosphère, le sol et l'eau. De par la proximité de la Centrale du Blayais, la commune de Saint-Ciers-sur-Gironde est concernée par ce type de risque.

L'ALERTE

L'alerte est diffusée par la Police municipale par mégaphone.

CONDUITE A TENIR

- Tenez-vous informé(e) en écoutant la radio .



- Avant d'absorber les comprimés d'iode : attendez les consignes des autorités et respectez les consignes fournies par EDF sur le courrier d'attribution des comprimés.

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

- Ne téléphonez pas : sauf urgence.



- Il convient alors de vous calfeutrez, fermez les portes, les fenêtres, soupiraux, aérations.

- Prévoyez une réserve d'eau.

- Si vous devez évacuer : fermer le gaz et l'électricité



- Ne consommez ni fruits, ni légumes, ni produits laitiers, ni eau du robinet sans l'accord des autorités.

ALERTE

En cas d'accident, l'alerte est donnée :

- Par les sirènes.
- Par les dispositifs mobiles munis de haut-parleur.
- Par les services de sécurité en porte-à-porte pour les personnes vulnérables recensées volontairement à la mairie.
- Par affichage en tous lieux utiles.

Préparez une trousse d'urgence composée de :

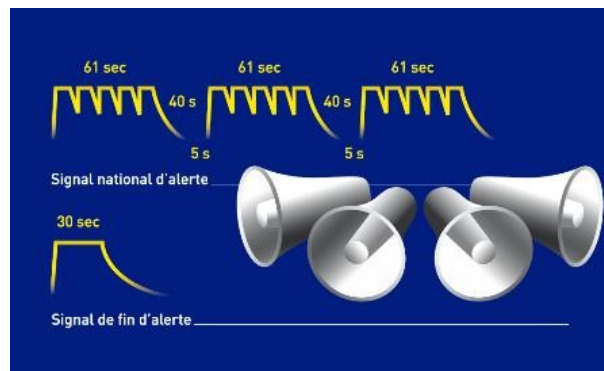
- Vos papiers, un peu d'argent
- Une lampe de poche avec piles de rechange.
- Une trousse à pharmacie.
- Vos médicaments courants pour au moins une semaine.
- Des couvertures.
- Des vêtements chauds et de rechange.
- Une réserve d'eau.
- Une radio à piles.
- Du matériel de confinement: gros adhésif, serpillière, coton...

Mettez vous à l'abri, indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la porte, ou à la fenêtre.

Fermez les portes et les fenêtres, les systèmes de ventilation et de climatisation.

Bouchez tous les systèmes de prises d'air avec des linges humides pour empêcher les produits toxiques ou gazeux de pénétrer dans le logement.

Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.



Signal d'alerte à la population

Se mettre à l'abri et confiner le logement, écouter la radio.

Transport matières dangereuses

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses: les plaques et pictogrammes de danger permettent d'identifier la matière transportée, et de connaître ainsi le risque potentiel.

Si on est témoin d'un accident TMD : (Transport Matières Dangereuses)

- S'éloigner et faire éloigner les personnes à proximité: si possible baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée : DANS TOUS LES CAS NE PAS FUMER.

Donner l'alerte :

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112, police ou gendarmerie : 17.

Dans le message d'alerte préciser si possible :

- Le lieu exact (commune, nom de la rue, point kilométrique...)
- Le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train...)
- La présence ou non de victimes.
- La nature du sinistre : feu, explosion, déversement, écoulement, vapeur.
- Le cas échéant : le numéro du produit et le code danger (situés à l'arrière du camion).

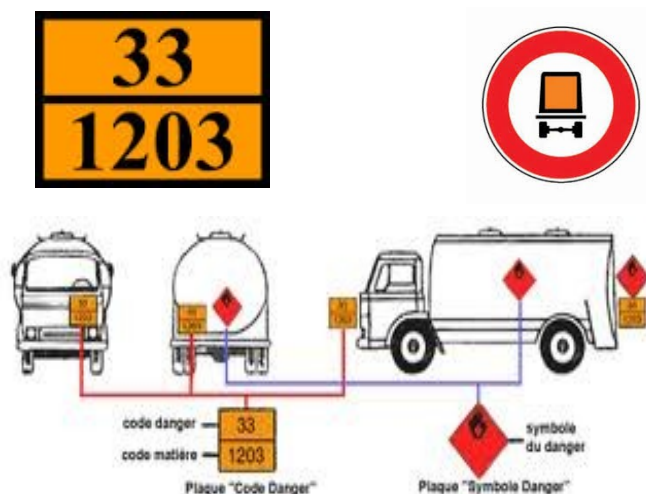


En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit.
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner en sens inverse du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche.

Dans tous les cas :

se conformer aux consignes de sécurité données par les services de secours .



Transport matières dangereuses

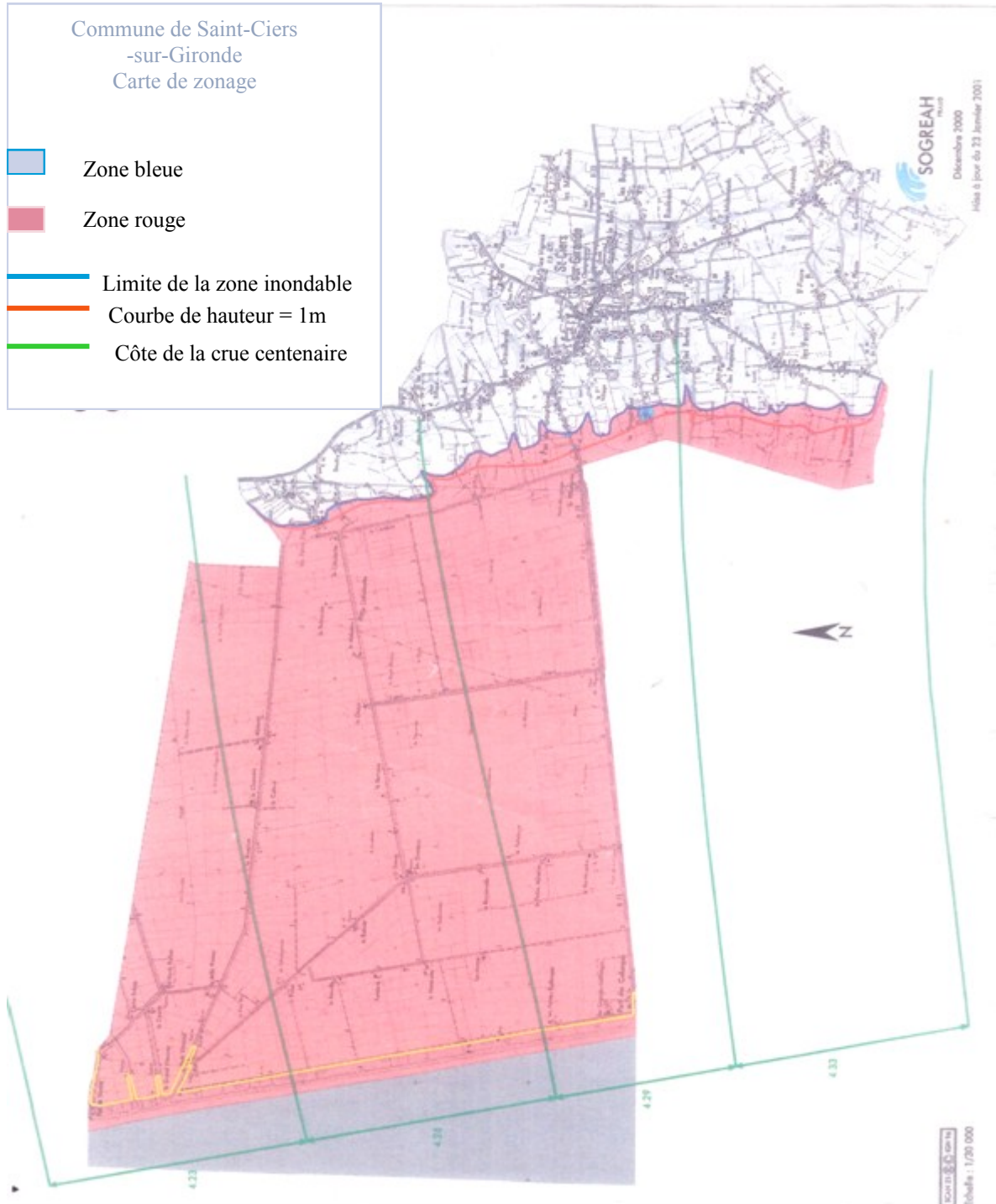


Des panneaux de couleur orange, de 40 cm de large et 30 de haut bordés d'un liseré noir, disposés à l'avant et à l'arrière du véhicule.

exemple







Risque inondation



Risque inondation

FICHE REFLEXE POUR LE RISQUE INONDATION

AVANT LA CRISE	Informez-vous sur le risque, sa fréquence et son importance, le niveau des plus hautes eaux et les lieux de refuge.
PENDANT LA CRISE	<p>Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie) et prévoir les gestes essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermez les portes et les fenêtres. - Coupez le gaz et l'électricité. - Montez dans les étages. - Prévoyez une réserve d'eau potable. - Evitez de rester bloqué (<i>quittez les lieux dès que l'ordre est donné</i>) - Déplacez hors d'atteinte de l'eau les objets de valeur et les produits polluants. - N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occuperont d'eux.. - Ne téléphonez pas: libérez les lignes pour les secours.
APRÈS LA CRISE	<ul style="list-style-type: none"> - Aérez et désinfectez les pièces. - Chauffez dès que possible et ne rétablir l'électricité que sur les installations sèches. - S'assurez que l'eau du robinet est potable (mairie).

À RETENIR				EN CAS D'INONDATION BRUTALE	
	Fermez la porte, les aérations	Coupez l'électricité et le gaz	Montez à pied dans les étages		Fuyez immédiatement
					
	Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours		Gagnez un point en hauteur

Risque météorologique

	Pas de vigilance particulière
	Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues : des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (orage d'été, montées des eaux) sont en effet prévus : tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
	Risque de crue génératrice de débordements importants ou d'intempéries susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. Soyez vigilants : des phénomènes dangereux sont prévus: tenez vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
	Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous informé de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics

L'alerte rouge ou orange est donnée par Météo France et l'information est relayée par les médias. Pour des raisons de sécurité, chacun doit adapter ses comportements aux circonstances.

OU SE RENSEIGNER ?

- Ecoutez la radio, contactez Météo France : tel 0892 680 233
- Evitez d'encombrer les lignes téléphoniques des autorités afin de les laisser disponibles pour les secours.

Risque météorologique

Les autres phénomènes météorologiques

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents sur la façade Atlantique, nous sommes aussi exposés aux épisodes de fortes précipitations, d'orages, de canicule, de grand froid, de neige et de verglas.

Les bons réflexes:

Dès l'annonce d'un événement météorologique, vérifiez que vous avez le matériel de base :

Moyens d'éclairage, piles pour un poste de radio, réserve d'eau, téléphone filaire, bougies et allumettes.

Ne restez pas isolés

- Prenez contact avec vos voisins.
- Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun.
- En cas de difficulté, alertez les secours.
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques: laissez les libres pour les secours. En cas de danger restez chez-vous en sécurité.

Conseils de comportement

Rangez et fixez les objets pouvant être emportés par le vent.
Ne restez pas sous les arbres.
Gagnez un abri en dur, fermez les portes et les volets et ne ressortez que s'il y a nécessité absolue.

Risques

Vents violents, tempêtes

Chutes d'arbres de branches et d'objets divers (tuiles, bardages, tôles).
Obstacles sur les voies de circulation et véhicules déportés.
Risques d'électrocution : rupture des alimentations électriques.

Informez-vous par la radio

Risque météorologique

Orages:

- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez d'utiliser le téléphone sauf en cas d'urgence.
- Débranchez les appareils électriques et antennes TV.
- Limitez vos déplacements.

Foudroiement, départ de feu (contactez les pompiers au 18)

Attention

- Ne touchez pas aux fils électriques et/ou téléphoniques à terre, ne pas essayer de dégager un objet emmêlé dans une ligne électrique ou accroché, ne jamais pénétrer dans une installation de distribution d'énergie électrique (poste de transformation) . En présence de fils à terre, de poteaux cassés: tel ERDF (0810 333 033) ou les pompiers au (18 ou 112) avec un téléphone mobile.
- Ne jamais toucher une personne au sol électrisée.

Votre sécurité dépend du strict respect de ces consignes

Neige, verglas, grand froid :

- Prenez contact avec vos voisins.
- Prévoyez une réserve alimentaire et de l'eau.
Limitez vos déplacements :
- Accidents de la routes, pertes de contrôle.
- Risque de chutes sur les trottoirs glissants, risque d'hypothermie.
- Prévoyez couvertures et chauffage non électrique.
- Ne vous exposez pas de manière prolongée au froid et habillez vous chaudement..

Canicule :

- Rafraîchissez-vous souvent.
- Buvez 1,5 l d'eau par jour et mangez normalement.
- Evitez les activités extérieures.
- Prenez des nouvelles de vos proches, en cas de fragilité particulière, risques de complications médicales, rapprochez-vous de votre médecin.

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les risques des mouvements de terrain Risques de retrait ou gonflement des argiles

A chaque période de sécheresse bon nombre d'habitations sur Saint-Ciers-sur-Gironde subissent des dégâts. Cela a notamment été le cas en 2003 puis en 2005. Dans le cas de constructions neuves, des études géotechniques permettent de dimensionner les fondations, les drainages et les canalisations en conséquence.

Comment être dédommagé par son assurance des dégâts liés à une catastrophe naturelle?

Dès l'apparition de dommages sur votre logement suite à une inondation, tempête ou sécheresse, transmettez un dossier à votre assureur et à la mairie avec (vos noms, adresse, numéro de téléphone, descriptif des dégâts, photos).

Le rôle de la commune est de recueillir la liste des administrés ayant subi des dommages matériels et de transmettre cette liste à la Préfecture en demandant que l'événement soit déclaré en catastrophe naturelle.

L'état de catastrophe naturelle doit être établi par arrêté ministériel : la procédure peut durer plusieurs mois voire plusieurs années .

L'assuré doit déclarer le sinistre à son assurance au plus tard dans les 10 jours suivant la publication au Journal Officiel de l'arrêté interministériel de constatation de catastrophe naturelle pour les dommages matériels directs et au plus tard dans les 30 jours pour les pertes d'exploitation. La commune avertit les personnes lui ayant adressé un dossier.

Conseils

Qui fait quoi?

Présentez-vous à la mairie pour vous faire recenser si vous estimez qu'en cas d'alerte vous avez besoin d'aide (personnes âgées, vulnérables, à mobilité réduite, handicapées...)

Les services de secours et les services communaux ont un même objectif: protéger la population, mais les missions sont différentes :

- Le rôle de la commune est d'informer, de diffuser l'alerte et d'appliquer les premières mesures de sauvegarde (mise à l'abri, régulation de la circulation, soutien aux personnes en difficulté...). Toutes ces mesures sont contenues dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Le rôle des services de secours est de protéger, soigner, médicaliser et évacuer d'urgence.

Le matériel à toujours avoir chez soi

Un poste de radio fonctionnant avec des piles, des bougies ou lampe de poche, des allumettes, une réserve d'eau en bouteilles, un téléphone filaire. En cas d'alerte, si vos enfants sont à l'école ou dans une structure municipale, n'allez pas les chercher: des plans particuliers ont été élaborés pour chaque bâtiment,(école centre de loisirs...) vos enfants seront pris en charge, n'essayez pas de les joindre, laissez les lignes téléphoniques libres pour les secours. Ces mesures sont contenues dans le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) de chaque école.

Evitez de saturer les standards téléphonique de la Préfecture, des écoles, de la mairie...Laissez les libres pour les secours.

Tenez vous informés!

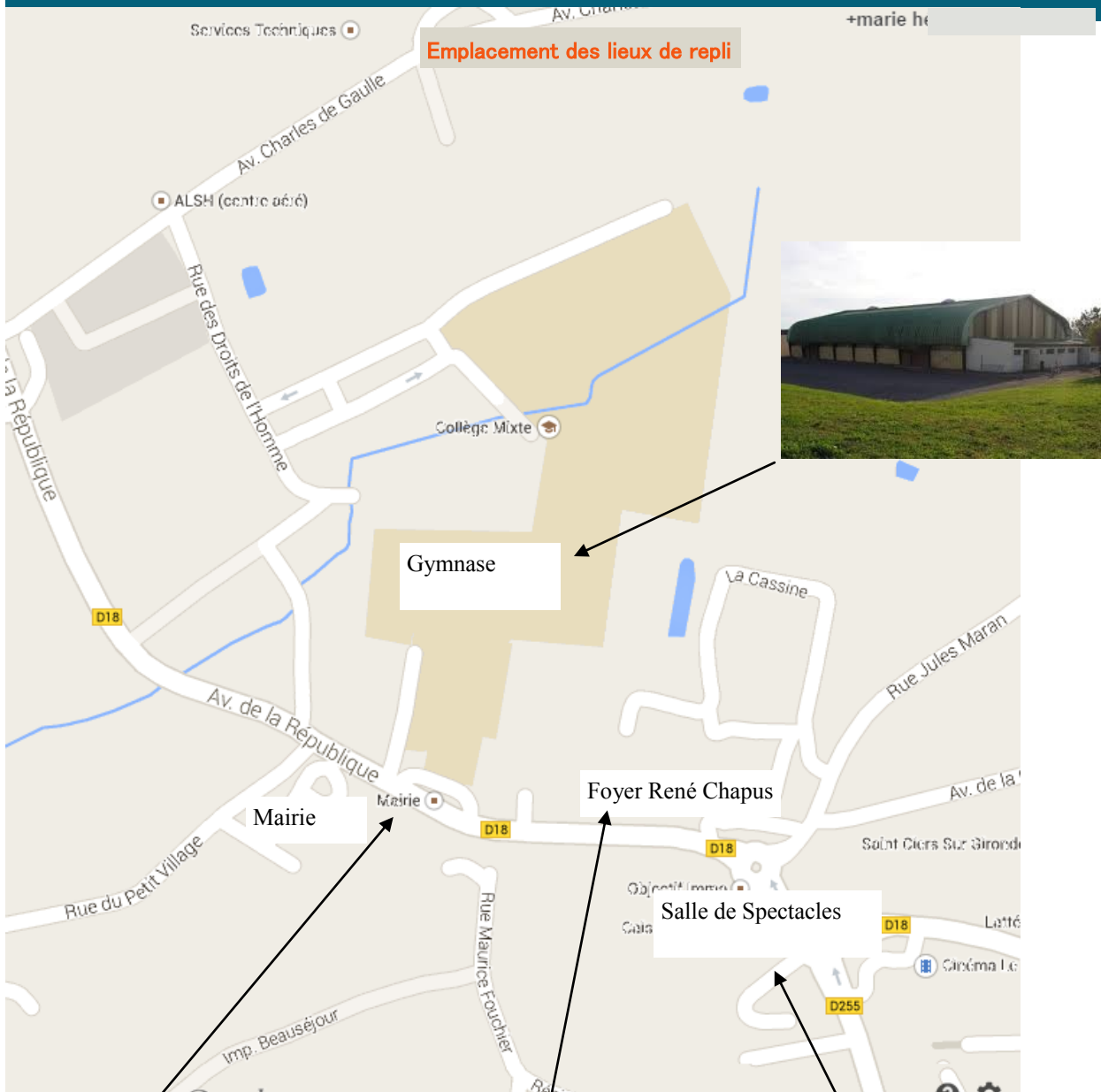
- Mairie: tel : 05.57.32.60.45
- Télévision : (France 3)
- Radio : (France Bleu Gironde 100.1. A noter que France 3 Aquitaine et France Bleu Gironde sont les seuls médias ayant signé une convention avec la Préfecture pour la communication en cas de crise.

Conseils

Pour en savoir plus:

- Sur les risques majeurs: www.prim.net
- Le dossier départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) est disponible au service urbanisme de la commune et sur le site internet de la Préfecture: www.gironde.equipement.gouv.fr
- Sur les mesures préventives: Le PPRI est disponible au service urbanisme de la commune et sur le site internet de la Préfecture.
- Phénomènes météorologiques: www.météofrance.fr
- Certaines catastrophes (sécheresse, tempête...) peuvent être déclarées par arrêté préfectoral catastrophes naturelles. Les réparations des dégâts seront pris en charge par votre assureur.
- Pour en savoir plus sur les modalités, contactez la mairie: **05. 57. 32. 60 .45**

Lieux de repli



Mairie
32 avenue de la République



Foyer René Chapus
Venelle René Chapus



Salle de Spectacles
Place du 8 mai